

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Jean Burgermeister, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Pablo Cruchon, Jean Batou, Pierre Bayenet

Date de dépôt : 27 août 2019

Proposition de résolution

pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la meilleure manière de lutter efficacement contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) est l'information et la lutte contre la stigmatisation, une prévention efficace, le diagnostic précoce du statut et la prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées ;
- que la PrEP, la prophylaxie pré-exposition au VIH, qui peut être prise de manière continue ou par intermittence, représente un outil supplémentaire efficace dans la réduction des risques de transmission du VIH ;
- que les pays, régions ou villes ayant connu les plus importantes baisses du nombre de nouvelles infections au VIH sont ceux qui ont mis en place des programmes de santé publique alliant gratuité des divers moyens de réduction des risques (préservatifs, PrEP, indétectabilité,...) et de

- dépistage ainsi qu'un accès garanti aux traitements et une lutte contre la stigmatisation des personnes infectées ;
- que la Suisse et Genève connaissent une baisse plus faible du nombre de nouveaux cas que les régions qui ont mis en place des politiques volontaristes dans le domaine ;
 - que l'autorisation de prescrire la PrEP en Suisse dès 2016 a contribué en partie au recul important du nombre de nouvelles infections en 2017 (baisse de 16% du nombre de nouveaux cas) ;
 - que la restriction d'importation sans justification pertinente décidée par Swissmedic, qui ne permet d'importer depuis avril 2019 plus qu'un mois de traitement, contre trois précédemment, représente une entrave à l'accès à ce moyen de prévention efficace et, plus globalement, à la lutte contre le VIH ;
 - que la décision du Tribunal administratif fédéral d'allonger le brevet du Truvada fait de la Suisse l'un des seuls pays d'Europe à ne pas offrir de générique pour cet outil fondamental de lutte contre le VIH ;
 - que le coût de la PrEP, extrêmement élevé en Suisse, ainsi que sa non-prise en charge par l'assurance de base représentent une barrière à son accès pour une majorité de la population qui pourrait en bénéficier ;
 - que la part des coûts à la charge de l'assuré, en matière de dépistage et de traitement du VIH, peut être rédhibitoire pour des personnes en situation de vulnérabilité ;
 - que ces différents faits vont à l'encontre des principes de prévention tels que définis à l'article 26 de la LAMal ;
 - qu'une politique volontariste en matière d'information et de lutte contre la stigmatisation, de prévention efficace, de diagnostic précoce du statut et de prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées permettra, à court ou moyen terme, de faire baisser les coûts de la santé,

demande à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral

- d'inscrire dans le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance-maladie de base et d'exempter du paiement de la franchise et de la quote-part les méthodes de prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment la PrEP-VIH, les préservatifs masculins et féminins ou encore certains vaccins comme celui contre l'hépatite A/B ou celui contre les papillomavirus humains ;

- d'exempter du paiement de la franchise et de la quote-part l'ensemble des dépistages d'infections sexuellement transmissibles, les préventions post-exposition, notamment la PEP-VIH, ainsi que l'ensemble des traitements des infections sexuellement transmissibles – prestations d'ores et déjà comprises dans le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance-maladie de base ;
- de faire autoriser rapidement la commercialisation de génériques bon marché en matière de prévention et de traitements des infections sexuellement transmissibles et des maladies sexuelles ;
- de faire baisser les tarifs des analyses en laboratoire en matière de dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La présente résolution réclame une politique fédérale ambitieuse de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles. Son objectif, tout à fait atteignable, est de parvenir à une réduction drastique des nouvelles contaminations au VIH ainsi que de toutes les infections sexuellement transmissibles (IST).

Pour y parvenir, le texte réclame le remboursement de la PrEP par la LAMal et la gratuité totale, sans franchises ni quotes-parts, des moyens de prévention, de traitement et de dépistage de toutes les IST.

La PrEP rejoint le préservatif dans la lutte contre le VIH

La prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP), qui peut être prise de manière continue ou par intermittence, représente un outil supplémentaire efficace dans la réduction des risques de transmission du VIH. L'autorisation de prescrire le Truvada depuis 2016 en Suisse en tant que traitement préventif a d'ailleurs en partie contribué au recul le plus significatif du nombre de nouvelles infections depuis le début des années 2000, soit moins 16% en 2017.

Si ces chiffres sont réjouissants, il est possible de faire mieux. Les villes ayant connu des reculs encore plus importants, comme San Francisco qui a enregistré une baisse des nouveaux cas de 60% en 10 ans, ont mis en place des programmes de santé publique alliant gratuité des divers moyens de réduction des risques (préservatifs, PrEP, indétectabilité,...) et des dépistages ainsi qu'un accès garanti aux traitements et une lutte contre la stigmatisation des personnes infectées.

Swissmedic, les pharmas et la LAMal freinent les progrès

Ces progrès ne sont pas aussi importants en Suisse. En cause, les difficultés d'accéder à des traitements pour les personnes précaires infectées, l'absence de remboursement de la PrEP par l'assurance de base, et le brevet, récemment prolongé par le Tribunal fédéral, dont bénéficie le Truvada. De plus, le coût de la PrEP est extrêmement élevé en Suisse (1000 francs/mois environ) et les personnes non fortunées qui désirent suivre ce traitement préventif doivent l'importer de l'étranger, où des génériques sont disponibles

à des prix acceptables (moins de 50 francs/mois). Cela est néanmoins compliqué...

En effet, une nouvelle restriction à l'importation est apparue en avril 2019. Swissmedic a réduit la possibilité d'importer des traitements de trois à un mois. Cette décision peu compréhensible représente une véritable entrave à l'accès à la PrEP et limite tout particulièrement son accès aux populations précaires.

Pour une Suisse courageuse

Afin d'en finir avec cette politique à l'envers du bon sens, à une époque où les nouvelles infections au VIH pourraient progressivement appartenir au passé, la présente résolution offre une possibilité de mettre en place une politique nationale ambitieuse et efficace en matière de lutte contre le VIH et les IST. La Suisse peut et doit faire mieux dans ce domaine.

Au vu des différents arguments avancés ci-dessus, les signataires de cette résolution vous remercient, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de lui réserver un bon accueil.